

délégués - en exercice	97
- présents	71
Pouvoirs	02
Total votants	73

Affaire n° 037/10-2026

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE
ET FINANCIER (RBF)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026**

L'An deux mil vingt-six le mercredi 7 octobre à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 septembre 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président.

Secrétaire de séance : Gladys CELANIE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFSY, Pascale PRUNET, Christophe COULOUMY, Sophie RIBREAU-STABILE titulaires, Fabrice PIOCELLE, suppléant non votant

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :
Patrick DUBOIS, Bruno RÉMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Thierry COCHARD, Éric GERMAIN, Emmanuel ANTHOINE, François DUMENIL, Louis-Marie SAOÛT, Jean-Michel METIVIER, Pierre MURON, Jean-Sébastien MONIN, Jean-Claude COCHET, Pascal ROBERT, Manuel CENDRIER, titulaires et Pierre MARTIN, Daniel LECUYER, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :
Philippe SPITZ, Patrice LEGRAND, Aurélie GAY, Yann BLAISE, Brigitte DELHUMEAU, Aurélie MPASI, Jean-Pierre BENARD, Sylviane CATHELIN, Patrick ROSSILLI, Jonathan CHAUMONT, Frédéric VAN DAMME, Hugues MARCELOT, Audrey BRIFFAULT, Anne-Laure AUGER, Philippe BERTRAM, Michel MULLER, titulaires et Bruno CISSÉ, David VICENTE, Igor MARTIN, Virginie GILBERT, Elodie BRUT FIGURA, Antoine REY, Vanessa DE GREEF, Marina MARTIN, Yvan BOULANGER, suppléants.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :
Eric SERAFIN-BONVARLET, Patrick OFFROY, Dominique BENOIT, Jean-Paul CHONION, Michel CALAFATO, Guillaume PROUST, Laurent SAUSSEY, Madani KHALOUA, titulaires et Frédéric BOURSIEZ, Christelle PUJO, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :
Brigitte DEMARIA, Christine CARLIER, Pascal ROUSSEAU, Joël EVEN, Fernand BORDES, Martial MEHOU-LOKO, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Kevin GILLET, Gladys CELANIE, titulaires

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
François BENAVENTE titulaire

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE, Alain PLAISANCE, titulaires.

Pouvoirs :

- de Lisa PERRIER à Pascal ROUSSEAU (CAPVM)
- de Laurent GAUTIER à Madani KHALOUA (CCPB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Patrice SAINT-JALMES, Cécile PHAM-VAN, Rémy CHATTÉ, Gilles ROSSIGNEUX, Guillaume KLOTZ, Gauthier BOUNICHOU, Elio BELFIORE, Marième TAMATIN-VARIN

Excusés : Steven GOURMAUD, Nicole VIBERT, Matthieu VERHEYDEN, Gilles GROSLEVIN

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Joël BLANCHARD, Fabrice BAPTISTA

Excusés : Bernard NENY, Arnaud FABRE, Yann LEMAULF, Marie-Claude BEAUDICHON, Nathalie ROBAEYS, Etienne LEROY, Yvana URSULET, Patrick PERCIK

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Marie-Paule DEVAUCHELLE, Gérald RAMEZ, Manuel MACHADO,

Excusés : Magali BOCHEW, Benoît SCHMIT, Adèle BELLEGO, Monia BRAHAM, Sonia LAURENT

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline COUDERC, Arnaud MALANDAIN

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Hocine OUMARI, Farida SABEUR

Excusée : Sylvie SOUPLY, Chimène MONORAL, Sofiane GHOZELANE

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Rita KHANFOUR

037/10-2026 : Adoption du règlement budgétaire et financier

Le règlement budgétaire et financier (RBF) est un document prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales qui a pour objet de définir les règles de gestion budgétaire et comptable de la collectivité, de préciser les modalités de mise en œuvre des autorisations de programme et d'engagement ainsi que des crédits de paiement, et de constituer un référentiel commun partagé par l'ensemble des services.

Entendu l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier a pour objet de définir les règles de gestion budgétaire et comptable de la collectivité, de préciser les modalités de mise en œuvre des autorisations de programme et d'engagement ainsi que des crédits de paiement, et de constituer un référentiel commun partagé par l'ensemble des services ;

Considérant que ce règlement contribue à la sécurisation des procédures budgétaires et à la bonne information de l'assemblée délibérante ;

Le Comité Syndical décide,

- **D'APPROUVER** le règlement budgétaire et financier ci-annexé.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 7 octobre 2026.

Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.



Le Président,
Jonathan WOFSY

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.